

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : CN

DEC2015_0231

DECISION

OBJET : CONCLUSION DES MARCHES PUBLICS DE SERVICES N°2015/059-01, N°2015/059-03 ET N°2015/059-04, RELATIFS A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES ANNEE 2016

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 10, 26, 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 avril 2014, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services N°2015/059 alloti comme suit :

LOT N° 1 :

Accueil de 2 classes de CM1/M2 (56 élèves) de l'école de la Ferme du Buisson – Séjour Londres.

LOT N° 2 :

Accueil de 2 classes de CE1/CM2 et CM2 (54 élèves) de l'école Jules Ferry – Séjour Ski.

LOT N° 3 :

Accueil de 2 classes de CM2 (47 élèves) de l'école des Tilleuls – Ateliers d'écriture, char à voile ou activité nautique.

LOT N° 4 :

Accueil d'une classe de CM2 (23 élèves) de l'école des Noyers – Char à voile, visite d'un marais, d'un chantier ostréicole, d'un phare.

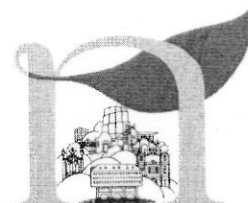
LOT N° 5 :

Accueil de 2 classes de CM2 (52 élèves) de l'école de l'Allée des Bois – Visites de Guédelon.

VU l'avis d'appel public à la concurrence n°15-157566 mis en ligne au BOAMP, concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 15/10/2015 et sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous le numéro : 409913,

VU la décision n°DEC2015_0187 portant d'une part conclusion du marché public de services n°2015/059-02 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2016 – Lot N°2– de l'école Jules Ferry – Séjour Ski, et d'autre part déclaration sans suite du marché public de services n°2015/059-05 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2016 – Lot N°5 - de l'école de l'Allée des Bois – Visites de Guédelon,

1/3



Suite de la décision N°2015_ **0 231**
portant sur la conclusion des marchés publics n°2015/059-01,-03 et -04

VU le rapport d'analyse des offres des lots n°1, 3 et 4 susvisés établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

CONSIDERANT que huit prestataires ont déposé un pli dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 4 novembre 2015 à 12h00), que ces huit candidatures ont été admises, et que dès lors ont été analysées : quatre offres s'agissant du Lot N°1, quatre offres s'agissant du Lot N°3 et trois offres s'agissant du Lot N°4,

CONSIDERANT que :

- s'agissant du Lot n°1, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de la société CAP MONDE,
- s'agissant du Lot n°3, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'association LE TEMPS DES COPAINS,
- s'agissant du Lot n°4, l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de l'Association Vacances Loisirs Formation,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achat « Services » et de l'unité fonctionnelle « organisation des classes d'environnement » dont la valeur ne dépasse pas 207.000 € H.T.,

DECIDE

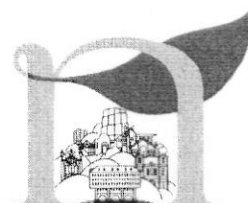
ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société CAP MONDE, sise 11 quai Conti à LOUVECIENNES (78430), le marché public de services n°2015/059-01 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°1 - de l'école de la Ferme du Buisson – Séjour Londres, pour un prix unitaire par enfant de 515,00 € TTC, soit un montant global maximal de 28.840,00 € TTC (sur la base maximale de 56 élèves). Le séjour se déroulera à Chalfont Saint Peter - Buckinghamshire du 09 au 13 mai 2016 soit une durée de 5 jours.

ARTICLE 2 : Il est conclu avec l'association LE TEMPS DES COPAINS, sise 6 square Albert Luthuli à Rennes (35000), le marché public de services n°2015/059-03 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°3 - de l'école des Tilleuls – Ateliers d'écriture en bord de mer, pour un prix unitaire par enfant de 839,10 € TTC, soit un montant global maximal de 39.437,00 € TTC (sur la base maximale de 47 élèves). Le séjour se déroulera à Guidel 04 au 15 avril 2016 soit une durée de 12 jours.

ARTICLE 3 : Il est conclu avec l'AVLF, sise 84 rue du Faubourg des postes à LILLE (59000), le marché public de services n°2015/059-04 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte - 2016 – Lot N°4 - de l'école des Noyers – Séjour Ile d'Oléron, pour un prix unitaire par enfant de 869,00 € TTC, soit un montant global maximal de 19.987,00 € TTC (sur la base maximale de 23 élèves). Le séjour se déroulera à « La Guinalière » du 04 au 15 avril 2016 soit une durée de 12 jours.

ARTICLE 4 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

2/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015_ **0 231**
portant sur la conclusion des marchés publics n°2015/059-01,-03 et -04

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 7 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le **22 DEC. 2015**

Le Maire,
Pour le Maire empêché et par suppléance,
Le 3^{ème} Maire-Adjoint

Gérard SANCHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	28 DEC. 2015
Affiché le	28 DEC. 2015
Notifié le	
Publié le	28 DEC. 2015

3/3

